

DEVENEZ CONDUCTEUR DE CAR

H/F



LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS C'EST :

UN SECTEUR QUI RECRUTE



20 000
emplois créés
depuis 2005 en France

UNE DIVERSITÉ D'ACTIVITÉS



transports scolaires,
lignes régulières,
transports occasionnels
et touristiques

UNE SÉCURITÉ DE L'EMPLOI



avec **95%**
des embauches en CDI

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC



2,1 millions d'élèves
transportés chaque jour
pour se rendre à l'école

Conducteur de car, un métier accessible à tous

Aux femmes et aux hommes, âgés de plus de 21 ans, qui souhaitent exercer un métier de service, au contact quotidien des voyageurs.

Les qualités requises pour exercer ce métier sont :

- > la ponctualité,
- > l'autonomie,
- > le sens des responsabilités,
- > la courtoisie,
- > la rigueur,
- > l'adaptation aux rythmes de travail.

En quoi consiste ce métier ?

- > Conduire les autocars pour assurer le transport des voyageurs en toute sécurité vers leur destination,
- > Veiller au respect des règles de sécurité et au confort des passagers,
- > Accueillir et renseigner la clientèle,
- > Informer et savoir réagir efficacement face à des situations inattendues ou d'urgence.

Le métier de conducteur d'autocar scolaire est la clé d'entrée dans la Profession.

Durant les périodes scolaires, le conducteur sillonne les routes pour effectuer ses circuits et emmener les élèves, matin et soir, vers leurs établissements.

Vous êtes libre, pendant la journée et les vacances scolaires, d'exercer une activité complémentaire et ainsi valoriser toutes vos compétences.



Comment devenir Conducteur de car ?

Le Conducteur d'autocar est un professionnel de la route, détenteur du permis D et de la FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire). Ses compétences sont renouvelées tous les 5 ans lors d'une FCO (Formation Complémentaire Obligatoire).

Vous ne possédez pas le permis D ? Quelles sont les solutions ?

Vous avez plus de 21 ans et vous possédez le permis B en cours de validité, vous pouvez prétendre à :

> suivre un Titre Professionnel de Conducteur Interurbain de Voyageurs, formation qualifiante pendant 12 semaines,

Ou

> passer les examens du permis de conduire ainsi qu'une FIMO.

Attention, la réussite aux examens est obligatoire pour devenir conducteur d'autocar.

EN RÉGION
PAYS-DE-LA-LOIRE...



9 salariés sur **10**
sont des Conducteurs
de car et près de la
moitié sont des femmes



L'ancienneté moyenne
des salariés est de
9,4 ans



Les entreprises
du secteur emploient
plus de **6 000**
personnes



Plus de **300**
recrutements
estimés par an



Marion, 32 ans, conductrice de car scolaire et serveuse.

« Entre mes circuits, je travaille dans un restaurant de ma commune en qualité de serveuse. Mes journées sont bien remplies mais j'aime cette polyvalence. J'ai ainsi une activité à temps complet, qui me permet de mettre en œuvre mes différentes compétences ».

Vous recherchez un métier de contact, à responsabilités et vous permettant de travailler en toute autonomie près de chez vous ?

Contactez une entreprise de transport de voyageurs à proximité de chez vous, Pôle Emploi ou un organisme de formation transport.



Tél. 02 51 13 30 01

Fax. 02 51 13 30 05

Mail. secretariat@fntv-pdl.org

PA Maison Neuve

1, rue Jean Mermoz

BP 78 402

44 984 Ste Luce sur Loire